

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CREUSE CONFLUENCE**

<b>COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 28 NOVEMBRE 2018 A LUSSAT</b>
--

<b>Date de la Convocation</b>	<b>15/11/18</b>
<b>En exercice</b>	<b>58</b>
<b>Présents</b>	<b>49</b>
<b>Absents</b>	<b>9</b>
<b>Pouvoirs</b>	<b>2</b>
<b>Excusés</b>	<b>6</b>
<b>Non Excusés</b>	<b>3</b>

L'An Deux Mille dix-huit, le vingt-huit novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Creuse Confluence, s'est réuni à la salle polyvalente de Lussat, sous la présidence de Monsieur Nicolas SIMONNET.

**Présents :**

- MM. : ALANORE J.B, ASPERTI P., AUJOURD'HUI M., BEUZE D., BRIAULT T., CHASSAGNE G., CHIRADE G., COLLINET F., CONSTANTIN J., COUTURIER L., DECARD J., DELCUZE M., DERBOULE R., FOULON F, GIBARD P., GRIMAUD H., HENRY G., JOUANNETON M., JULLIARD C., LESAGE M., MALLERET D., MAUFUT G., MERAUD S., MORLON P., ORSAL P., PAPINEAU B., RIVA F., SAINTEMARTINE J.C. SIMONNET N., THOMAZON G., THOMAZON Y., TOURAND B., TOURAND C., TURPINAT V., VICTOR C.
- MMES. : AUFRERE M., BRIAT O. BRIDOUX A., BUNLON M-C., CREUZON C., DUMOND M., FERRION M., GLOMEAUD N., GRAVERON C., HENRY E., MARTIN J., PIERRON M-T., ROMAINE R. VIALLE M-T.

**Excusés :**

- MM. : BANVILLE J. (pouvoir à VICTOR C.), DURAND D., JANNOT S. (pouvoir à RIVA F.) ; PICHON R., ROBY J-P.
- MME. : ANNEQUIN A.

**Absents (es) (non excusés (es)) :**

- M. : PRUCHON J.
- MMES. : LEMOINE M-T. ROBY C.,

**Secrétaire de séance :** Monsieur MALLERET Daniel

## Présentation de Monsieur BOURSAUD Anthony – Rallye PARIS-DAKAR

### Mot d'accueil de la Commune de Lussat

#### Informations

- Monsieur TOURAND Claude remplace Monsieur DANCHAUD Yves en tant que délégué communautaire et ce pour la Commune de Chambon-sur-Voueize.

### Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du mercredi 26 septembre 2018.

- Approuvé à l'unanimité

#### **1- CLECT : Président Mr Victor**

La CLECT s'est réunie le 28 novembre 2018 pour le transfert de charges des Accueils de Loisirs Communaux de Gouzon et Jarnages à la Communauté de Communes. L'EPCI exerce actuellement la compétence sur les Communes de Boussac, Chambon-sur-Voueize et Evaux-Les-Bains.

La Communauté de Communes devra, lors de ce conseil, délibérer sur le transfert, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, de la compétence ALSH (Accueil de Loisirs sans Hébergement) sur l'ensemble du territoire.

Celle-ci devra également délibérer sur les montants définitifs des attributions de compensation des Communes impactées (Gouzon et Jarnages).

Coût du transfert :

- Gouzon : 49 745 €
- Jarnages : 27 966 €

La CLECT propose de déduire 50 % du transfert de charges (24 872 € pour Gouzon et 7 852 € pour Jarnages) des attributions de compensation des communes et soumet les montants d'AC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

- Gouzon : 36 683 €
- Jarnages : 7 852 €

La CLECT a voté à l'unanimité le projet de rapport pour le transfert de charges de la compétence ALSH.

#### **2- Ressources Humaines : Président Mr Simonnet**

#### **Délib n°2018/294 – Règlement intérieur**

Monsieur le Président fait savoir que le règlement intérieur reprend les délibérations prises par le Conseil Communautaire en lien avec les Ressources Humaines. Celui-ci précise notamment le fonctionnement de la collectivité (organisation du travail, droits et obligations des agents...). Le règlement intérieur proposé aux membres du Conseil Communautaire a été approuvé par le Comité Technique.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité le règlement intérieur proposé.

#### **Délib n°2018/320 – Convention de mise à disposition de prestation de services avec les communes de Gouzon et de Jarnages au titre de l'accueil de loisirs**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que si le Conseil Communautaire accepte que les ALSH de Gouzon et Jarnages soient transférés à l'échelon intercommunal au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Communauté de Communes devra établir des conventions de mise à disposition de prestation de services avec ces communes. Ces conventions permettront d'avoir à disposition du personnel communal et ainsi rembourser les communes pour le service effectué.

Le projet de convention de mise à disposition de prestation de services présenté est approuvé à l'unanimité.

### **Délib n°2018/295 – Paiement des heures supplémentaires pour les ATSEM durant les classes découvertes**

Les ATSEM accompagnent ponctuellement les classes lors de sorties « classes découvertes ». Dans ce contexte particulier, elles sont amenées à effectuer des heures complémentaires ou supplémentaires.

Monsieur le Président propose que ces heures soient rémunérées en tarif de nuit à hauteur de 3h30 par jour (maximum). Dans le cas d'un enfant malade la nuit, nécessitant une intervention importante, l'heure est également rémunérée en tarif de nuit (1h00 maximum).

Les heures complémentaires ou supplémentaires effectuées dans le cadre de classes découvertes seront acceptées et seront payées en tarif de nuit.

#### **3- Communication : Président Mr Papineau**

### **Délib n°2018/269 – Demande de DETR pour le changement de signalétiques de la Communauté de Communes**

Les signalétiques de la Communauté de Communes en lien avec la dénomination Creuse Confluence doit être renouvelées.

A ce titre, Monsieur le Président propose d'effectuer l'opération pour un montant total de 14 928,00 € et de déposer un dossier de DETR (35 %) d'un montant de 5 224,80 €.

Le plan de financement présenté aux membres de l'Assemblée est approuvé à l'unanimité.

#### **4- Ecoles : Présidente Mme Creuzon**

Madame Creuzon fait savoir que le Conseil Communautaire doit se positionner définitivement sur le transfert de la compétence écoles à l'échelon intercommunal pour une prise de compétence à compter de la rentrée de septembre 2019.

Elle précise que le principe a été validé par la Commission écoles et par les Vice-Présidents.

Différents points à prendre en compte :

- Seule les Communes ayant une école participeront financièrement
- Création d'une clé de répartition
- Les Communes ayant une école en cours de fermeture : participeront à hauteur de 50 %, montant qui sera révisé au bout de 3 ans (clause de revoyure)
- Montant utilisé : le plus intéressant pour la Commune entre le coût réel et le coût par population
- Principe d'équité
- Clause de revoyure tous les 3 ans

Il est indiqué également que la CLECT se réunira pour évaluer ce transfert.

Monsieur le Président précise qu'il faut une entente cordiale entre les Communes et la Communauté de Communes. Il faudra un référent pour chaque Commune (double casquette de l' élu → Communauté de Communes / Commune).

Si la compétence est généralisée sur tout le territoire, il faudra établir une charte de bon fonctionnement de la compétence écoles.

La Commune d'Evaux-Les-Bains fait savoir que le conseil municipal est favorable au transfert de la compétence mais n'est pas d'accord avec le mode de calcul.

La Commission travaillera sur l'élaboration de plusieurs documents pour mener à bien la gestion de cette compétence.

Le Conseil Communautaire approuve à la majorité la prise de la compétence écoles au 1<sup>er</sup> septembre 2019 sur l'ensemble du territoire communautaire avec 0 contre et 12 abstentions.

#### **5- Développement économique/numérique : Président Mr Turpinat**

##### **Délib n°2018/285 – Acquisition de terrains appartenant à l'Etat – Commune de JARNAGES**

Les parcelles ZA 37, ZB 38 et ZB 41 situées au lieu-dit « Pierres Blanches » en bordure de la RN 145 sur la Commune de Jarnages sont en vente.

Monsieur le Vice-Président propose de les acquérir pour un montant total de 7 040,00 € TTC.

En vue de réaliser une Zone d'Activité ou pour disposer de parcelles sur cette Commune, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité d'acquérir les trois parcelles citées ci-dessus pour un montant total de 7 040,00 € TTC.

##### ➤ Bâtiment Gouzon Troc

2 propositions sont présentées en séance :

- La vente du bâtiment
- La création d'une pépinière (local prêt à accueillir des porteurs de projets)
  - 4 ateliers dont 3 de 400 m<sup>2</sup> et 1 de 680 m<sup>2</sup>
  - Coût de l'opération : environ 1 million d'euros avec 50 % de subvention PPC (Plan Particulier de la Creuse)
  - Loyers : entre 600 et 1 000 €
  - Prise de risques : pas de perception de loyers (20 000 € par mois → cas le plus extrême)
  - Avantage : permettre aux entreprises de se développer et de disposer de locaux (clé en main)

##### **Délib n°2018/297 – Création d'un bâtiment d'accueil d'entreprises – situé au lieu-dit « La Perrière » à Gouzon – Consultation de maîtrise d'œuvre**

Le bâtiment ferait l'objet de travaux d'aménagement avec la création d'un espace commun et de quatre ateliers.

Monsieur le Président propose d'effectuer une consultation de maîtrise d'œuvre, sachant que le coût estimé de cette mission est inférieur à 90 000 € HT.

La consultation de maîtrise d'œuvre est approuvée à l'unanimité.

##### ➤ Logements Intergénérationnels

Monsieur le Président rappelle que les projets de logements intergénérationnels sur les Communes de Gouzon et Jarnages ont plus de 3 ans et ont été portés par l'ex EPCI Carrefour des Quatre Provinces.

Ils avaient été retenus par la Région suite à un appel à projets. Il précise que les projets ne seront maintenus que s'il s'agit d'une « opération blanche ».

Description des projets : le concept diffère entre les deux projets

- Gouzon :
  - 5 logements neufs équipés accueillants des personnes âgées ou handicapées
  - 1 partie commune
- Jarnages :
  - 6 logements

- Espaces communs

**Délib n°2018/298 – Création de logements intergénérationnels sur la commune de Gouzon – Consultation de maîtrise d’œuvre**

Pour la création de logements intergénérationnels sur la Commune de Gouzon, Monsieur le Président propose d’effectuer une consultation de maîtrise d’œuvre, sachant que le coût estimé de cette mission est inférieur à 90 000 € HT.

Le Conseil Communautaire, à l’unanimité, accepte de consulter pour une maîtrise d’œuvre.

**Délib n°2018/300 – Création de logements intergénérationnels sur la commune de Jarnages – Consultation de maîtrise d’œuvre**

Pour la création de logements intergénérationnels sur la Commune de Jarnages, Monsieur le Président propose d’effectuer une consultation de maîtrise d’œuvre, sachant que le coût estimé de cette mission est inférieur à 90 000 € HT.

Le Conseil Communautaire, à l’unanimité, accepte de consulter pour une maîtrise d’œuvre.

➤ CCI-CMA

**Délib n°2018/318 – Convention de partenariat pour favoriser le développement économique du territoire de la Communauté de Communes Creuse Confluence**

Monsieur le Président propose qu’une convention de partenariat soit conclue avec les Chambres Consulaires pour élaborer un programme d’aides aux petits commerces, aux entreprises...

Il précise que seule la Communauté de Communes Creuse Confluence propose cette initiative.

Ce partenariat permettra de contribuer à la croissance économique, sociale et environnementale du territoire.

Le projet de convention présenté lors de la séance est approuvé à l’unanimité par les membres du Conseil Communautaire.

➤ Petits commerces

Afin de permettre aux Communes de se ressaisir de la politique de maintien ou de reprise du commerce local, il est proposé de vendre ou rétrocéder les bâtiments des petits commerces de la Communauté de Communes.

**Délib n°2018/302 – Vente de l’immeuble du salon de coiffure de Jarnages à la Commune de Jarnages à compter du 1er janvier 2019**

La Communauté de Communes est propriétaire du bâtiment situé « 11 place de l’Eglise 23140 JARNAGES ». Monsieur le Président fait savoir que ce local a fait l’objet d’une réhabilitation afin d’y installer une activité de coiffure et que celui-ci est loué.

Il est proposé que l’immeuble soit vendu au prix de 13 555,00 € soit la valeur nette comptable au 31 décembre 2018.

La vente de ce bâtiment au prix de 13 555,00 € est approuvée à l’unanimité par le Conseil Communautaire.

**Délib n°2018/303 – Vente de l’immeuble de la supérette et du logement de Jarnages à la Commune de Jarnages à compter du 1er janvier 2019**

La Communauté de Communes est propriétaire, du bâtiment situé « 9 place de l’Eglise 23140 JARNAGES ». Monsieur le Président fait savoir que ce local a fait l’objet d’une réhabilitation afin d’y installer une activité de commerce (supérette).

Ce bien comprend une partie professionnelle et une partie logement qui sont louées.

Il est proposé que le bien soit vendu au prix de 113 456,54 € soit la valeur nette comptable au 31 décembre 2018.

La vente de ce bâtiment au prix de 113 456,54 € est approuvée à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

#### **Délib n°2018/304 – Rétrocession à la commune de Lépaud du bâtiment « Salon de coiffure » à compter du 1er janvier 2019**

Il fait savoir que le salon de coiffure de Lépaud appartient à la Commune de Lépaud et que la Communauté de Communes avait effectué des travaux au titre de sa compétence en développement économique.

Monsieur le Président précise que ce bâtiment sera entièrement amorti au 31 décembre 2018 et propose une rétrocession de ce bien à la commune de Lépaud et ce à compter du 1er janvier 2019.

La rétrocession de ce bâtiment à la Commune de Lépaud est acceptée à l'unanimité.

#### **Délib n°2018/305 – Vente du bâtiment « Multiple Rural » à la commune de Budelière et ce à compter du 1er janvier 2019**

La Communauté de Communes est propriétaire, du bâtiment situé « Rue Raymond Aucouturier 23170 Budelière ». La Communauté de Communes a souhaité y installer une activité de commerce (supérette).

Il est proposé que le bâtiment soit vendu au prix de 33 147,40 € soit la valeur nette comptable au 31 décembre 2018.

La vente de ce bâtiment au prix de 33 147,40 € est approuvée à la majorité par le Conseil Communautaire.

#### ➤ Zones d'Activités

#### **Délib n°2018/284 – Extension de la Zone d'Activité de Bellevue située sur la Commune de Gouzon – Consultation de maîtrise d'œuvre**

La Communauté de Communes a fait l'acquisition de deux parcelles à côté de l'Entreprise Euroréservoir. Afin d'effectuer une extension de la Zone d'Activité de Bellevue située à Gouzon, il propose de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre.

Le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la ZAC de Bellevue à Gouzon est approuvé à l'unanimité.

#### **Délib n°2018/306 – Création d'une zone d'activité sur la Commune de Boussac-Bourg – Consultation de maîtrise d'œuvre**

La Communauté de Communes dispose de plusieurs parcelles sur la Commune de Boussac-Bourg qui furent consacrées à la réalisation d'une zone d'activité par l'ex EPCI Pays de Boussac. Il serait envisageable de viabiliser ces terrains afin d'accueillir des porteurs de projets.

Pour cela, Monsieur le Président propose de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la zone d'activité.

Le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la zone d'activité sur la Commune de Boussac-Bourg est accepté à l'unanimité.

#### **Vente de parcelles située sur la Commune de Boussac-Bourg à l'Entreprise DAGARD**

L'Entreprise Boussaquine DAGARD souhaite acquérir environ quatre hectares de terrains pour effectuer une extension de la société. Ces terrains sont situés sur la ZA de Boussac-Bourg et sont limitrophes des parcelles de l'Entreprise.

Monsieur le Président propose de vendre les terrains au prix de 2,00 € le m<sup>2</sup> au vu de la surface demandée.

L'Assemblée délibérante approuve à l'unanimité la proposition de 2,00 € le m<sup>2</sup> et autorise la vente de celles-ci.

## **Délib n°2018/286 – Création d'une Zone d'Activité au lieu-dit « Pierres Blanches » sur la Commune de Jarnages – Consultation de maîtrise d'œuvre**

Il serait envisageable de créer une Zone d'Activité sur la Commune de Jarnages et notamment sur les parcelles situées au lieu-dit « Pierres Blanches ». Monsieur le Président propose de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour la création d'une Zone d'Activité au lieu-dit « Pierres Blanches ».

Le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre pour la création d'une zone d'activité sur la Commune de Jarnages est accepté à l'unanimité.

- Extension MCT Déménagement

## **Délib n°2018/307 – Avenant n°1 au protocole d'accord pour l'extension du bâtiment MCT Déménagement**

Monsieur le Président fait savoir que les travaux pour l'extension du bâtiment MCT Déménagement n'ont pas commencé et que le protocole d'accord était conclu jusqu'au 31 octobre 2018. Pour maintenir l'engagement de chaque partie dans cette opération, il propose la signature d'un avenant n°1 à celui-ci.

Le Conseil Communautaire approuve le projet d'avenant n°1 au protocole d'accord signé entre l'Entreprise et la Communauté de Communes.

## **6- Santé : Président Mr Alanore**

Monsieur Turpinat fait savoir que la Communauté de Communes conduit une réflexion depuis plusieurs mois avec la Mutualité Française sur le salariat de médecins (3 ETP embauchés par la Mutualité Française). Une proposition financière sera transmise en janvier.

Il explique également qu'il existe la possibilité d'effectuer de la télémédecine avec des médecins situés dans les grandes villes (Bordeaux, Paris...) à des horaires décalés.

Monsieur Simonnet met l'accent sur une situation grave, une part importante de médecins va partir à la retraite, qu'ils s'agissent de médecins libéraux ou de médecins coordonnateurs en EHPAD.

Madame Dumond demande si des réflexions seront prévues dans le Plan Particulier de la Creuse (PPC).

Le Plan Particulier de la Creuse concernant la santé comprend en particulier :

- Pratiques avancées : les infirmières effectueraient certaines pratiques à la place des médecins.
- Défiscaliser les professionnels de santé (spécialistes) qui veulent s'installer
- Fibrage pour pratiquer la télémédecine (dans les EHPAD et les lieux de résidences...)

## **7- Petite Enfance/Enfance-Jeunesse : Président Mr Alanore**

### **Délib n°2018/283 – Avenant n°2 au Contrat Enfance Jeunesse entre la Communauté de Communes, la Commune de Jarnages, la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole**

Les avenants permettent d'inscrire de nouvelles actions répondant aux besoins identifiés sur le territoire au contrat CEJ, il prend en compte la Micro-Crèche « Les Petites Frimousses », le RAM et l'Accueil de loisirs de Jarnages.

Il propose la signature de cet avenant au CEJ entre la Communauté de Communes, la Commune de Jarnages, la CAF et la MSA qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le Conseil Communautaire approuve le projet d'avenant au CEJ présenté.

### **Délib n°2018/319 – Transfert de la compétence ALSH**

Dans le cadre de la rédaction de la définition de l'intérêt communautaire, le Conseil Communautaire doit se positionner sur le transfert de la compétence ALSH (accueil des enfants et jeunes le mercredi, et durant les petites et grandes vacances) des Communes de Jarnages et Gouzon.

Il fait savoir que la commission a émis un avis favorable sur ce transfert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et propose à l'Assemblée de délibérer sur cette harmonisation.

Le transfert de la compétence ALSH des Communes de Gouzon et Jarnages à l'EPCI et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 est approuvée à l'unanimité.

➤ Informations

- La Communauté de Communes a rencontré l'Association « Les P'tits Filous » pour un point sur le Conseil d'Administration. Le Président de l'Association souhaiterait qu'un membre du Conseil Communautaire ou du Conseil Municipal intègre le Conseil d'Administration.

L'Association souhaite également bénéficier d'une aide pour la comptabilité

- La rénovation d'un bâtiment public dédié à l'enfance jeunesse peut bénéficier d'aides européennes. Les Communautés de Communes Creuse Confluence et Marche et Combraille en Aquitaine proposeront un projet chacune. Pour déposer une candidature, Monsieur Alanore propose que le bâtiment choisi soit l'ALSH de Jarnages ou celui de Gouzon.

Il y a quatre dossiers retenus en Europe :

- 1 au Portugal
- 1 en Espagne
- 1 en Andorre
- 1 sur le territoire du Syndicat Mixte Fermé Est Creuse

Le bâtiment devra faire l'objet d'une amélioration énergétique (ex : installation d'une pompe à chaleur, plaquettes de bois) mais il faudra également que le directeur ou la directrice de l'établissement s'engage à élaborer un projet pédagogique (ex : ateliers avec les enfants et parents)

Monsieur le Président fait savoir qu'il faudra travailler sur un projet de territoire en direction de la jeunesse afin de rester attractif.

**8- Assainissement/SPANC : Président Mr Lesage**

**Délib n°2018/258 – Autorisation du Président à notifier l'entreprise Eurovia pour le lot 1 Assainissement du marché de travaux de la « Grande rue du Puy » à Chambon-sur-Voueize**

Concernant le lot 1 Assainissement du marché de travaux de la « Grande Rue du Puy » sur la Commune de Chambon sur Voueize, l'Entreprise retenue est EUROVIA pour un montant de 189 792,84 € HT soit 227 751,41 € TTC.

Le Conseil Communautaire accepte que l'Entreprise EUROVIA effectue les travaux d'Assainissement pour le marché de travaux de la « Grande Rue du Puy » sur la Commune de Chambon-sur-Voueize.

**Délib n°2018/259 – Demande de DETR pour les travaux de réhabilitation de réseau « rue du Fort de la Motte » à Chambon-sur-Voueize**

Monsieur le Président présente le plan de financement pour les travaux de réhabilitation de réseau « Rue du Fort de la Motte » sur la Commune de Chambon-sur-Voueize.

**Dépenses**

Nature des dépenses	Montants HT
Travaux de réhabilitation (devis Eurovia)	6 271.12 €
<b>Total HT</b>	<b>6 271.12 €</b>



<b>Total TTC</b>	<b>7 525.34 €</b>
------------------	-------------------

**Recettes**

<b>Organismes et taux de prise en charge</b>	<b>Montants HT</b>
Préfecture DETR (40%)	2 508.45 €
Creuse Confluence	3 762.67 €
<b>Total HT</b>	<b>6 271.12 €</b>
<b>TVA (20%)</b>	<b>1 254.22 €</b>
<b>Total TTC</b>	<b>7 525.34 €</b>

Le plan de financement est approuvé à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

**Délib n°2018/260 – Délégation de signature concernant les conventions de dépotage de boues à la STEP de Boussac**

A ce jour, la Communauté de Communes conventionne avec 5 Entreprises les autorisant à dépoter les boues à la station d'épuration de Boussac.

Monsieur le Président propose donc de conclure une convention tripartite entre la SAUR, Creuse Confluence et l'Entreprise concernée pour dépoter les boues à la STEP de Boussac.

Le projet de convention est accepté à l'unanimité par les membres du Conseil. Le Conseil autorise également le Président à signer les dites conventions.

**Délib n°2018/261 – Avenant de moins-value pour l'étude diagnostic du bourg de Bétête réalisée par Impact Conseils**

**Délib n°2018/262 – Avenant de moins-value pour l'étude diagnostic du bourg de Boussac réalisée par VRD'Eau**

**Bétête :** L'avenant représente une moins-value d'un montant de 1 998.74 € HT.

Le montant total de ce marché est donc porté à 19 874.07 € HT.

**Boussac :** L'avenant représente une moins-value d'un montant de 8 619 € HT.

Le montant total de ce marché est donc porté à 46 821 € HT.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les avenants de moins-values présentés.

**Délib n°2018/263 – Demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour l'étude du curage des boues de la lagune de Parsac**

L'étude du curage des boues de la lagune de Parsac est éligible aux aides de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départementale de la Creuse. Il présente le plan de financement :

**Dépenses**

<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montants HT</b>
Etude Bathymétrique (SAUR)	1 433.00 €
<b>Total HT</b>	<b>1 433.00 €</b>
<b>Total TTC</b>	<b>1 719.60 €</b>

**Recettes**

Organismes et taux de prise en charge	Montants HT
Agence de l'eau Loire-Bretagne (40%)	573.20 €
Conseil Départemental (10%)	143.30 €
Creuse Confluence	716.50 €
<b>Total HT</b>	<b>1 433.00 €</b>
<b>TVA (20%)</b>	<b>286.60 €</b>
<b>Total TTC</b>	<b>1 719.60 €</b>

Le Conseil Communautaire approuve le plan de financement pour l'étude du curage des boues de la lagune de Parsac et accepte de demander des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental.

**Délib n°2018/264 – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le SIAEP de Gouzon et la Communauté de Communes Creuse Confluence encadrant les travaux de déplacement de la conduite d'eau potable**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la STEP de Ladapeyre, le SIAEP du Bassin de Gouzon doit intervenir pour le déplacement d'une conduite d'eau potable.

Pour cela, il est proposé de conclure avec ce SIAEP une convention temporaire de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de réhabilitation de la STEP de Ladapeyre.

Le projet de convention temporaire de délégation de maîtrise d'ouvrage présenté est accepté à l'unanimité.

**Délib n°2018/265 – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Commune de Boussac pour le projet de lotissement « Bois de Croze » à Boussac**

Dans le cadre des travaux au lotissement « Bois de Croze » sur la Commune de Boussac, la Communauté de Communes doit intervenir pour la partie Assainissement. Pour cela, il est proposé de conclure avec la Commune de Boussac une convention temporaire de délégation de maîtrise d'ouvrage pour ces travaux.

Le projet de convention temporaire de délégation de maîtrise d'ouvrage présenté est accepté à l'unanimité.

**Délib n°2018/266 – Conventions de mise à disposition et de transfert des équipements, valant procès-verbal dans le cadre du transfert de la compétence « assainissement collectif » pour l'ensemble des communes ayant transférées la compétence « assainissement »**

Monsieur le Président fait savoir qu'à la suite du transfert de la compétence « Assainissement » à la Communauté de Communes, il est nécessaire de conventionner avec les Communes sur les conditions de mise à disposition et de transfert des équipements d'assainissement collectif valant procès-verbal avec chaque Commune ayant transféré la compétence « assainissement collectif ».

Le modèle de convention est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Communautaire.

**Délib n°2018/267 – Lissage tarifaire et choix du scénario**

Il rappelle que le rapport final de l'étude concernant le transfert de la compétence assainissement a été présenté aux élus et il présentait plusieurs scénarii pour des choix financiers et d'organisation de service. Le scénario retenu est :

- l'exploitation de la STEP de Boussac en régie,
- une convergence individualisée par Commune,
- une durée de convergence sur 7 ans,

Il précise que le Conseil Communautaire doit se positionner sur ce scénario.

Le scénario présenté comprenant l'exploitation de la STEP de Boussac en régie, une convergence individualisée par commune et une durée de convergence sur sept ans est accepté à l'unanimité.

**Délib n°2018/268 – Tarifs 2019 des redevances d'assainissement collectif**

Monsieur le Président rappelle que les tarifs 2018 des redevances d'assainissement collectif étaient ceux pratiqués en 2017. Il présente les tarifs pour l'année 2019 et fait savoir qu'à la fin des 7 ans, celui-ci sera de 84,09 € pour la part fixe.

Les tarifs présentés sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

➤ Information

- Les fouilles archéologiques pour les travaux d'assainissement sur la Commune de Viersat sont terminées mais il est possible que nous ayons des « préconisations complémentaires » avec de nouvelles fouilles en même temps que les travaux.

**9- Sport et culture : Président Mr Henry**

**Délib n°2018/315 – Création d'un tiers lieu sur la Commune de Boussac – Consultation de maîtrise d'œuvre**

Monsieur Foulon fait savoir que le projet de tiers lieu comprendrait : une médiathèque, un bureau d'information touristique, la MSAP et un espace de travail partagé. Afin d'avoir un avant-projet sommaire, il propose de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre. Le montant estimé est inférieur à 900 000 €.

Le Conseil Communautaire approuve à la majorité (4 abstentions) le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre.

**Délib n°2018/270 – Subvention 2018 à l'Association de portage de repas à domicile (secteur de Gouzon)**

L'Association de portage de repas à domicile du secteur de Gouzon a sollicité la Communauté de Communes pour bénéficier d'une subvention d'un montant de 5 000 € et ce pour l'année 2018.

La subvention d'un montant de 5 000 € au profit de l'Association de portage de repas à domicile du secteur de Gouzon est acceptée à l'unanimité.

**Délib n°2018/271 – Accords de subventions**

- Club de natation d'Evaux-Les-Bains : 1 000 €
- Association AMF Téléthon d'Evaux-Les-Bains : entrées gratuites à la piscine

Le Conseil Communautaire accepte de verser 1 000 € au club de natation d'Evaux-Les-Bains et d'accorder à l'Association AMF Téléthon d'Evaux-Les-Bains des entrées gratuites à la piscine d'Evaux.

**Délib n°2018/272 – Tarif location salle de cinéma**

Il est nécessaire de fixer le tarif de la location de la salle du cinéma Alpha à Evaux-les-Bains. Il est proposé de louer la salle pour 100 € TTC par jour et de demander une caution de 200 €.

Ces propositions sont approuvées par les membres du Conseil Communautaire.

**Délib n°2018/322 – Subvention à Monsieur Anthony BOURSAUD – Rallye PARIS-DAKAR 2019**

Monsieur Anthony BOURSAUD participe en 2019 au Rallye PARIS/DAKAR en moto. Il est membre de l'Association Moto-Club Boussaquin et a sollicité l'EPCI pour bénéficier d'une subvention pour clôturer son budget avant son départ. Il est proposé de lui verser 1 500 €.

Le Conseil Communautaire accepte de verser 1 500 € de subvention au Moto Club Boussaquin afin de participer au financement du projet de Monsieur Anthony BOURSAUD.

**10- Environnement : Président Mr Henry**

**Délib n°2018/273 – Conditions de rachats des matériaux et de versements des soutiens financiers par les repreneurs et éco-organismes**

La Communauté de Communes Creuse Confluence perçoit des soutiens financiers de différents éco-organismes pour le tri et la collecte des déchets bénéficiant de filières de recyclage ou de traitements spécifiques.

Celle-ci revend également les matériaux recyclables ou valorisables aux repreneurs de chaque filière spécialisée.

Le Conseil Communautaire prend note des partenaires, approuve les soutiens financiers et la revente de matériaux.

#### **Délib n°2018/274 – Attribution du marché de mise à disposition et gestion d'une déchèterie sur le secteur de Boussac**

Monsieur le Président propose de suivre l'avis de la Commission et d'attribuer le marché de mise à disposition et gestion d'une déchèterie sur le secteur de Boussac de la manière suivante :

- *Lot 1 (mise à disposition et gardiennage)* : SUEZ RV Sud-Ouest pour un montant de 166 967,28 € HT pour une durée de 3 ans renouvelable 1 fois pour 1 an, soit un montant de maximum de 222 623,04 € HT (sur 4 ans).
- *Lot 2 (gestion du bas de quai)* : SUEZ RV Sud-Ouest pour un montant de 251 451,60 € HT (TGAP incluse) pour une durée de 3 ans renouvelable 1 fois pour 1 an, soit un montant de maximum de 335 268,80 € HT (TGAP incluse) (sur 4 ans).
- *Lot 3 (gestion des DDS)* : SUEZ RV Charente-Limousin pour un montant de 45 424,93 € HT (TGAP incluse) pour une durée de 3 ans renouvelable 1 fois pour 1 an, soit un montant de maximum de 60 566,57 € HT (TGAP incluse) (sur 4 ans).

Soit un montant total du marché de la déchèterie de Saint-Silvain-Bas-le-Roc de 463 843,81€ HT (TGAP incluse) pour une durée de 3 ans, renouvelable 1 fois pour 1 an, soit un montant de maximum de 618 458,41€ HT (TGAP incluse) (sur 4 ans).

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'avis de la Commission et accepte d'attribuer le marché « mise à disposition et gestion d'une déchèterie sur le secteur de Boussac » à SUEZ RV Sud-Ouest pour les lots 1 et 2 et à SUEZ RV Charente-Limousin pour le lot 3.

#### **Délib n°2018/275 – Attribution du marché de travaux de création d'une plateforme de stockage des déchets verts et mise en conformité de la déchèterie de Parsac**

Monsieur le Président propose de suivre l'avis de la Commission et d'attribuer le marché de travaux « création d'une plateforme de stockage des déchets verts et de mise en conformité de la déchèterie de Parsac » à l'entreprise TPCRB pour un montant de 184 976,10 € HT.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'avis de la Commission et accepte d'attribuer le marché « création d'une plateforme de stockage des déchets verts et de mise en conformité de la déchèterie de Parsac » à l'entreprise TPCRB pour la somme de 184 976,10 € HT.

#### **Délib n°2018/276 – Demande de DETR pour l'achat de bornes d'apport volontaire pour la collecte du Verre et du Papier**

Il est nécessaire d'acquérir 20 colonnes de 4m3 (flux papier et flux verre) pour renforcer le parc des colonnes d'apport volontaire. Monsieur le Président propose le plan de financement suivant et de déposer un dossier de DETR pour un montant de 7 031,50 € (35 %).

Autofinancement	13 058.50 € HT
DETR (35%)	7 031.50 € HT
<b>TOTAL du projet</b>	<b>20 090.00 € HT</b>

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité d'acquérir les 20 colonnes de 4 m3 pour la somme de 20 090,00 € HT et de déposer un dossier de DETR pour bénéficier de 7 031,50 € de subvention.

➤ Centres de tri

Dans le cadre de la mise en œuvre prochaine de l'extension des consignes de tri des emballages, il va être nécessaire de rechercher un nouveau centre de tri. Les Communautés de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, Creuse Sud-Ouest, Creuse Confluence et Creuse Grand-Sud ainsi que le SIVOM Auzance-Bellegarde et le SICTOM de Chénérailles ont exprimé le souhait de travailler sur une organisation commune de la gestion des déchets collectés et notamment des emballages recyclables.

Les différents établissements se déplaceront sur des centres de tri pour observer le fonctionnement.

**Délib n°2018/312 – Organisation entre collectivités sur des axes de réflexion communs – Avis sur un projet d'entente**

Monsieur le Président demande l'avis du Conseil Communautaire sur le principe de mise en place d'une entente entre les différents établissements.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité de mettre en place une entente avec les 6 établissements (Communautés de Communes, SIVOM Auzance-Bellegarde et le SICTOM de Chénérailles).

**Délib n°2018/313 – Positionnement en faveur d'un travail conjoint des collectivités Est-Creuse pour la future organisation du transfert et du transport des emballages recyclables**

Pour faire suite à la proposition de l'entente entre les Communautés de Communes citées ci-dessus, le SIVOM Auzance-Bellegarde et le SICTOM de Chénérailles, Monsieur le Président propose que le Conseil Communautaire délibère en faveur de la création d'un groupement de commandes, ayant pour objet de conduire toute étude nécessaire à la coordination de la collecte, du transport ou du traitement des déchets au profit des entités mentionnées ci-dessus et lancer les consultations afférentes.

Le Conseil Communautaire se positionne favorablement sur la création d'un groupement de commandes pour la future organisation du transfert et du transport des emballages recyclables.

**Délib n°2018/314 – Positionnement en faveur de la coordination du groupement de commandes par la Communauté de Communes Creuse Confluence**

Dans le cadre des groupements de commandes, il est proposé que la Communauté de Communes Creuse Confluence se soumette comme coordonnatrice du groupement de commandes.

Le Conseil Communautaire se positionne favorablement pour que Creuse Confluence se propose comme coordonnatrice du groupement de commandes.

**11- Voirie/Patrimoine : Président Mr Thomazon**

➤ Voirie

- Le diagnostic se déroulera sur les mois de décembre, janvier et Février 2019
- Certaines Communes n'ont pas répondu au questionnaire sur le linéaire

➤ Logements

- Dom'aulim souhaite vendre à Creusalis 167 logements ce qui entraînera un transfert des cautions de garantie (ex EPCI Carrefour des Quatre Provinces)

➤ Appel à projets 2018

- Diagnostic des territoires de Décembre 2018 à Mars 2019 pour identifier les besoins socio-professionnels par l'UDAF

- 5 000 € pour ce diagnostic
- Construire une réflexion sur les besoins

### **Délib n°2018/317 – Diagnostic de territoire sur les besoins sociaux**

L'UDAF effectue un diagnostic de territoire sur les Communautés de Communes Creuse Confluence et Marche et Combraille en Aquitaine suite à l'appel à projets 2018 du Conseil Départemental de la Creuse.

Ce projet, en partenariat avec les acteurs locaux, consiste à étudier les besoins sociaux en termes d'emplois et de mobilité sur le territoire communautaire. Cette étude se déroulera pendant quatre mois soit du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 31 mars 2019 et sera financée à hauteur de 5 000 € par chaque EPCI.

Il est proposé d'accompagner l'UDAF 23 dans cette démarche sociale et de participer à hauteur de 5 000 €.

Le Conseil Communautaire accepte d'accompagner l'UDAF dans ce diagnostic de territoire et participera à hauteur de 5 000 €.

- Accès au numérique (E-Inclusion 23)
- Prochaine réunion : 20/12
- Permettre à tous d'avoir accès au numérique (possibilité d'un pass numérique)

### **Vente de la parcelle BW n° 192 sur la Commune de Boussac-Bourg**

Il est proposé que la parcelle BW n° 192 située sur la Commune de Boussac-Bourg soit vendue pour 1 € à la Commune de Boussac puisqu'elle se situe à proximité du stade.

Le Conseil Communautaire accepte de vendre à l'euro symbolique la parcelle située sur la Commune de Boussac-Bourg et cadastré BW n°192

### **12- Tourisme : Président Mr Papineau**

### **Délib n°2018/277 – Projet de convention de partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme de la Creuse**

Creuse Tourisme met à disposition de la Communauté de Communes un personnel en contrat d'apprentissage (licence STAPS) pour l'élaboration d'un travail sur les thématiques « Sentiers de randonnées ».

Pour cela, il est proposé aux membres de l'Assemblée d'approuver le projet de convention de partenariat, d'une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018, avec le Comité Départemental du Tourisme de la Creuse et de participer financièrement à hauteur de 3 000 €.

Le projet de convention de partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme de la Creuse d'une durée d'un an ainsi que le financement de 3 000 € sont approuvés à l'unanimité

- Informations
- Appel à Projets Régional : Nouvelle Organisation des territoires Touristiques (NOTT) :
  - Projet retenu
  - Recette à attendre : 262 000 € sur 4 ans (selon les investissements réalisés)
- Installation de panneaux RIS sur cinq sites (ex : aux Pierres Jaumâtres, à Gouzou...) : Travail en cours sur le contenu avec le Conseil Départemental

### 13- **GEMAPI**: Président Mr Beuze

- Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse

#### **Délib n°2018/278 – Intégration de la Communauté de Commune Marche et Combraille en Aquitaine au SMBPC pour la Commune de Saint Dizier La Tour**

La Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine souhaite intégrer le Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse pour la commune de St Dizier La Tour.

Le territoire concerné de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine pour la Commune de Saint Dizier La Tour représente 0.3% de la surface totale du bassin versant.

Il est proposé d'approuver l'intégration de cette Communauté de Communes pour la Commune de Saint Dizier La Tour.

Le Conseil Communautaire autorise l'intégration de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine au sein du Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse pour la Commune de St Dizier La Tour.

#### **Délib n°2018/291 – Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse**

L'intégration de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine au sein du Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse entraîne une modification des statuts (nombre de délégués et clé de répartition pour la participation financière).

- CC Creuse Confluence : 51,2 % à 51 % avec 7 délégués
- CC Porte de la Creuse en Marche : 41,6 % à 41,5 % avec 5 délégués
- CC Monts et Vallées Ouest Creuse : 7,2 % à 7,2 % avec 2 délégués
- CC Marche et Combraille en Aquitaine : 0,3 % avec 1 délégué

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les nouveaux statuts de ce Syndicat.

Le projet de statuts du SMBPC présenté est approuvé à l'unanimité.

- Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voueize

Le comité syndical s'est réuni le 29 octobre 2018 et a voté pour élire le Président et ses Vice-Présidents.

- Présidente : Madame Catherine ROBY (CC Creuse Confluence)
- 1<sup>er</sup> Vice-Président : Monsieur Michaël JOUANNETON (CC Creuse Confluence)
- 2<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Conchon (Commune d'Issoudun-Létrieux)

#### **Délib n°2018/292 – Participation financière au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voueize**

Les statuts du SMABV approuvés par le Conseil Communautaire indiquent que la Communauté de Communes doit verser annuellement une participation financière à ce Syndicat selon une clé de répartition.

Pour l'année 2018, le montant de participation demandé à la CC Creuse Confluence s'élève à 22 039,44 €.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le montant demandé pour l'année 2018 et accepte de verser la somme de 22 039,44 € audit syndicat.

- Informations complémentaires

- Projet de contrat territorial « Haute Vallées du Cher » : Un COPIL est programmé en février pour faire se rencontrer les différents acteurs de ce contrat et également pour affiner les participations financières au titre de 2019.

- Copil site Natura 2000 : Monsieur Beuze représente la Communauté de Communes Creuse Confluence au sein du COPIL site Natura 2000 (Vallée de la Tardes et les Gorges du Cher), piloté par le Département. La Présidente est Madame Marie-Thérèse Vialle (Conseillère Départementale).

#### 14- **Finances** : Président Mr Malleret

#### **Délib n°2018/287 – Créances éteintes – Budgets annexes « Assainissement » et « Aménagement de logements »**

Monsieur le Trésorier de Boussac demande d'éteindre des créances sur les budgets « Assainissement » et « Aménagement de logements ».

- Assainissement : 154,44 €
- Aménagement logements : 4 236,28 €

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité d'éteindre juridiquement les créances citées ci-dessus.

#### **Délib n°2018/280 – Attribution d'indemnités au comptable du Trésor Public**

Les membres de l'Assemblée doivent se prononcer sur les indemnités à octroyer à Monsieur le Trésorier de Boussac. Il est proposé de lui verser 100 % de l'indemnité soit 1 604,35 € et 45,73 € d'indemnité de budget.

L'Assemblée accepte, à l'unanimité, la proposition de verser au comptable du Trésor Public de Boussac 1 604,35 € et 45,73 € d'indemnités.

#### **Délib n°2018/281 – Budgets 2019**

Il est proposé la suppression, la création, la fusion et le changement de libellé de certains budgets annexes :

- Suppression de budgets annexes :
  - 40001 – Réseau de chaleur
  - 40004 – Pâtisserie Comtes de la Marche
  - 40015 – Boulangerie Parsac
  - 40029 – Auberge Budelière
- Création de budgets annexes :
  - Production d'électricité
  - Ecoles
  - Collecte traitement déchets
  - GEMAPI
  - Tiers Lieu Boussac
- Fusions de budgets annexes :
  - 40011 + 40035 – SPANC
  - 40012 + 40036 – Maisons de santé
- Changement de libellé :
  - 40019 – Bat Accueil Ent GOUZON
  - 40020 – ZA Pierres Blanches
  - 40021 - Enfance Jeunesse

La suppression, la création, la fusion et le changement de libellé pour les budgets cités ci-dessus sont approuvés à l'unanimité.

#### **Délib n°2018/282 – Durées d'amortissement des subventions versées (fonds de concours)**

Il est proposé de fixer les durées d'amortissements des subventions d'équipement versées par la Communauté de Communes et imputées à la subdivision intéressée du compte 204, à 5 ans pour les bénéficiaires de droit privé et à 15 ans pour les bénéficiaires de droit public.

Les durées d'amortissements des subventions versées citées ci-dessus sont acceptées à l'unanimité.



**Délib n°2018/288 – Décision modificative n° 1 – Budget annexe « Assainissement »**

**Délib n°2018/289 – Décision modificative n° 1 – Budget annexe « ZAI »**

Il est nécessaire d'effectuer des décisions modificatives sur les budgets annexes « Assainissement » et « ZAI » afin que le service puisse régler des factures relatives à l'étude préalable au transfert de la compétence assainissement, aux travaux de réhabilitation de la STEP de Boussac-Bourg (assainissement), et aux travaux d'extension de la ZAI de Boussac-bourg.

Les décisions modificatives des budgets annexes « Assainissement » et ZAI sont approuvés à l'unanimité.

**15- Divers**

- Gîte « Moulin des Barthalots »

**Délib n°2018/293 – Restitution du gîte Moulin des Barthalots à la Commune de Gouzon**

Le bâtiment situé au lieu-dit « La Voueize » est mis à disposition par la Commune de Gouzon. L'ex EPCI Carrefour des Quatre Provinces avait effectué des travaux pour transformer le bâtiment en gîte. Celui-ci est labélisé « Gîte de France ».

A la suite de la rédaction des statuts, la Communauté de Communes ne souhaite plus assurer la gestion du gîte du Moulin des Barthalots situé sur la Commune de Gouzon.

La Commune accepte de reprendre le bien avant le terme du bail à réhabilitation et de ce fait, il est demandé au Conseil Communautaire de se positionner sur la restitution du gîte des Barthalots ainsi que sur les biens mobiliers.

Le Conseil Communautaire accepte de restituer le gîte à la Commune de Gouzon et les biens mobiliers et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Monsieur le Maire de Gouzon demande si le Conseil Municipal peut récupérer les clés avant la date de restitution pour pouvoir y installer un poêle à granulés.

Monsieur le Président autorise Monsieur le Maire à récupérer les clés du gîte.

- Repas à domicile (Secteur Pays de Boussac)

**Délib n°2018/290 – Devenir de la compétence « Repas à Domicile » au 31 décembre 2018**

Pour la définition de l'intérêt communautaire, la Communauté de Communes doit se positionner sur la compétence « Repas à Domicile » exercée sur le secteur de l'ex EPCI Pays de Boussac.

Il est proposé de ne plus assurer la compétence « Repas à Domicile » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le Conseil Communautaire accepte la proposition que la Communauté de Communes n'effectue plus la compétence « Repas à Domicile » et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les repas à domicile du secteur de Boussac seront fournis par l'EHPAD d'Ajain-Boussac.

**Vente véhicule frigorifique pour la livraison des repas à domicile du secteur de Boussac**

L'EPCI n'assurera plus la compétence « Repas à Domicile » à partir du 1er janvier 2019, c'est pourquoi la Communauté de Communes souhaite vendre le véhicule frigorifique pour un prix situé entre 15 000 et 25 000 €.

La vente du véhicule frigorifique pour un prix se situant entre 15 000 et 25 000 € est approuvée à l'unanimité.

**Délib n°2018/296 – Convention de mise à disposition de personnel**

L'EHPAD d'Ajain – Boussac a donné son accord pour poursuivre la prestation de livraison de repas à domicile et accueillir l'agent de la Communauté de Communes.

Pour cela, l'EPCI et l'EHPAD doivent conclure une convention de mise à disposition de personnel. Celle-ci sera établie pour une durée de trois ans à partir du 1er janvier 2019 et fera l'objet d'un remboursement par l'EHPAD sur la base de 24,5 heures, en coût complet.

Le Conseil Communautaire approuve le projet de convention de mise à disposition entre la Communauté de Communes Creuse Confluence et l'EHPAD d'Ajain-Boussac.

➤ Site des Pierres Jaumâtres

Le site des Pierres Jaumâtres n'est pas équipé de toilettes, les personnes allant découvrir le site des Pierres Jaumâtres utilisent le chalet (restaurant). Celui-ci demande que la Communauté de Communes participe aux frais de fonctionnement.

Il serait envisageable de conclure avec le chalet une convention pour le remboursement de ces frais.

Le Conseil Communautaire est favorable à l'unanimité à cette proposition.

➤ Financement des véhicules électriques

**Délib n°2018/316 – Plan de financement pour l'achat de 3 véhicules électriques et demande de subvention TEPCV**

La Communauté de Communes peut bénéficier de subvention au titre du TEPCV pour l'achat des trois véhicules électriques. A ce titre, le Conseil Communautaire doit approuver le plan de financement.

<i>Dépenses</i>	<i>Montants</i>
Achat de 3 véhicules électriques (hors bonus écologique)	54 235,02 €
Location de batterie durant 72 mois	18 460,80 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>72 695,82 €</b>

<i>Recettes</i>	<i>Montants</i>
Autofinancement (20 %)	14 539,16 €
Bonus écologique	18 000,00 €
TEPCV	40 156,66 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>72 695,82 €</b>

Les membres de l'Assemblée approuve à l'unanimité le plan de financement présenté et accepte de déposer un dossier de subvention au titre du TEPCV.

➤ Collège Henri Judet (Boussac)

Le Collège Henri Judet situé à Boussac demande qu'un membre du Conseil Communautaire participe au Conseil d'Administration du Collège.

Monsieur ORSAL signale qu'il n'a pas reçu de convocation pour y assister.

**16- Définition de l'intérêt Communautaire**

**Délib n°2018/279 – Définition de l'intérêt communautaire de la Communauté de Communes Creuse Confluence suite à la loi NOTRe**

La loi NOTRe oblige de définir l'intérêt communautaire. Pour rappel, les statuts ont été approuvés lors du Conseil Communautaire du 26 septembre 2018. Les Communes avaient trois mois pour émettre un avis.

Monsieur le Président demande aux membres de l'Assemblée de se positionner sur la définition de l'intérêt communautaire présentée et fait savoir que les Conseils Municipaux n'auront pas à délibérer.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la définition de l'intérêt communautaire.

➤ Prochaines réunions

- Conférence des Elus : 12/12/2018 à 18h00 à Jarnages
- Rencontre des secrétaires de mairies : 13/12/2018

➤ **TEPOS**

Pour le projet de rénovation d'un bâtiment, il s'agit du programme « Coleopter » dans le cadre du TEPOS. Les pays qui sont en compétition sont l'Espagne, le Portugal, l'Andorre et la France. Il faudra transmettre une candidature en fin d'année.

- 75 % de travaux d'études avec un plafond de 150 000 €,
- Il faudra échanger avec les pays concernés.

**La séance est levée à 22h14.**